

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 10/2017

Rabat, le 16/6/2017

Saisie de 154 tonnes de produits alimentaires non conformes durant les 20 premiers jours du mois sacré de ramadan 1438

Les services de contrôle de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ont renforcé durant les vingt premiers jours du mois sacré de ramadan leurs actions de contrôle sanitaire des produits alimentaires largement consommés afin de protéger la santé du consommateur.

Les actions de contrôle réalisées soit en commission mixtes provinciales ou par les services de l'ONSSA seuls ont concerné **54.600 tonnes (T)** de produits alimentaires d'origine animale et végétale et ont abouti au retrait du circuit de commercialisation de **154 T** de produits impropres à la consommation soit **0,3 %** du total contrôlé.

Ainsi, sur le marché local, les services de contrôle de l'ONSSA ont réalisé **8.974** visites d'inspections, dont **5.763** en commissions mixtes. **816** prélèvements d'échantillons ont été opérés aux fins d'analyses et **78** procès-verbaux de constatations directes d'infraction ont été établis et transmis au parquet pour jugement.

En outre, **14.700 actions quotidiennes de sensibilisation** en matière d'entreposage des produits alimentaires, du respect des conditions d'hygiène, d'étiquetage et de présentation des produits alimentaires ont été également menées au profit des consommateurs et des opérateurs durant ce premier tiers du mois sacré du Ramadan.

Les produits impropres à la consommation saisis et détruits ont concerné notamment les viandes rouges et blanches (**84T**), les produits de la pêche (**27 T**), les produits de la minoterie (**19T**), les produits laitiers (**7T**), les jus et boissons (**5 T**), les dattes (**2 T**) et autres produits alimentaires (**10T**).

A l'importation, **154.170 T** de divers produits alimentaires ont fait l'objet de contrôle par les services compétents de l'Office aux différents postes frontaliers. A l'issue de ces contrôles, **76 T** de fruits frais ont été refoulées pour non-conformité aux normes réglementaires en vigueur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, créé par la loi n°25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: 0537676554 / GSM:06 73 99 78 38

Email : communication@onssa.gov.ma

www.onssa.gov.ma